

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 4

Artikel: Sabine
Autor: Gueulette, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mes méprisés et pourtant indispensables, exploités vivants, utilisés morts, et que, si la Providence nous a donné de longues oreilles, c'est probablement pour prouver que l'homme, à notre égard, ne montre que trop souvent le bout de la sienne... C.

Lo goûmo et la concheince.

Quand l'est que vignon lè fénésons ao bin lè messons, lè pàysans que n'ont pas tota l'annâie on bossat à guélienâ, vont queri on bossaton po clliâo gros z'ovràdzo, kâ se faut on coup d'écourdjâ po accoulhi on tsévu, faut onna verrâ po accoulhi on hommo et cein lâi baillè on acquouet dâo diablo.

Lo frâre dè noutron syndico qu'a on prâo gros trafi du que l'a lo bin dè sa fenna, étâi don z'u onna demeindze queri dâo petit-vilho, po coumeinci à sciî lo delon. Rarevâ on bocon tard et l'eingrandzâ lo tsai avoué lo bossat à la grandze, po cein que n'étâi pas tant ézi dè décheindrè dè né cé égrefassé dè quarante-sa pots et demi avau lè z'égrâs dè la câva. L'avâi on vôlei que l'étâi on Vaudois et l'avâi eingadzi on ovrai qu'étâi bon sâitâo, que l'étâi on catholiquo dè pè lo canton dè Fribor. Cé coo étâi arrevâ la véprâo, et mè dou compagnons qu'étiènt z'u rouâdâ ai felhiès vegniron sè reduirè on pou après que lo tsai fut arrevâ, que lo frâre dâo syndico avâi prâo gongounâ dè cein que l'avâi du dépliî tot solet. Lo fribordzâi dévessâi cusi su lo cholâ ai vatsès et tandique lo vôlei lo menâvè avoué lo falot, viron lo tsai et lo bossaton. S'arrêton, sè vouâiton, et sè diènt : qu'ein dis-tou?... vâo-t-on ?..

Baque! on s'ein fot pas mau, on lo pâo bin agotta!... Adon vont vouâiti se lo crâisu étâi adé allumâ tsi lo maitrè... L'étâi détieint et tot étâi à novion. Lè dou vilho étiènt dza réduit, po cein que lo bordzâi avâi on boquenet tzerdzi. Adon mè lulus vont queri on nounou po fèrè on épâola, doûton lo bondon, einfaton lo fêtu dedein et lè vaite-lé à cambeyon su lo bossaton, que fison què dâi sorciers... Quand l'ein uron prâo, sè desiron : « ora, n'est pas quèstion! se lo vilho allâvè remézoura déman, sè porrâi démaufiâ d'oquiè et ne sariâ frais! l'ai faut remettre on pou d'édhie. » Mâ n'iavâi pas moian d'allâ queri pè l'hotô la casse ao bin on pot, duron allâ dein la remisâ preindrè lo goûmo dein lo bossat dè couète. Lo Fribordzâi lo va eimpliâ dézo la goletta dâo borné, mâ ein vegneint contrè la grandze, parait que sa concheince coumeincâ à lâi rebouilli, kâ ein arreveint que se vai lo bossaton, ye dit ao vôlei : « Dis-vai, Cutson, tè que n'a pas fauta d'allâ té confessi, tai lo goûmo! »

SABINE

I

Au temps du roi Charles VI vivait, dans la bonne ville de Périgieux, une charmante jeune fille, qui avait nom Sabine et dont le père, bourgeois de condition, s'appelait Bottas. Sabine possédait toutes les grâces et tous les attraits de la jeunesse. Souple de taille et de tournure élégante, sa petite

bouche avait l'incarnat de la cerise et, dans ses yeux bleus, se reflétait le paradis. Mais aussi sage que belle, la fille de Bottas n'employait atours ni stratagèmes pour plaire aux jouvenceaux qui l'approchaient. Elle portait une simple robe de toile et ses cheveux, lissés à la mode du temps, retombaient sans art sur un cou plus blanc que la neige. Partant et pour le dire en un mot, Sabine était la perle de sa province chacun en demeurait convaincu, à l'exception d'elle-même, qui ne s'apercevait pas de ses charmes.

A cette même époque et près de la dite ville habitait, en son château, le fils du comte Archambaud XXI, haut et puissant seigneur du Périgord. Celui-ci était un jeune cavalier noble de manières et beau de visage, mais aussi de caractère impérieux et de méchantes mœurs. Favorisé de la fortune et gâté par de fourbes courtisans, il était devenu si despotique et si emporté qu'à la moindre contradiction, ses yeux se chargeaient d'éclairs et ses longs cheveux se hérissaient comme la crinière d'une bête fauve.

Remarquez cependant de combien la beauté l'emporte sur la force et comme aussi l'innocence triomphe des instincts pervers et mauvais.

Dès qu'Archambaud aperçut Sabine, il s'en éprit, et bientôt lui conta son amoureuse flamme. Mais en honnête fille qu'elle était, celle-ci repoussa de propos galants, ce qui loin d'exciter la colère du bouillant seigneur, le dompta au contraire, et de lion le fit agneau. De ce jour, il demeura si timide avec Sabine qu'à peine il osait élever la voix en sa présence et que son vœu le plus cher devint de l'obtenir pour compagne. S'étant donc ouvert de ses projets à maître Bottas, le bonhomme accueillit favorablement les recherches d'un gentilhomme ; mais il prisait à tel point les charmes de sa fille qu'il ne crut pas au comte trop de noblesse pour acquiescer semblable trésor. Quand cependant il entretint Sabine de ce brillant mariage, celle-ci, contrairement à son attente, se mit à soupirer. D'esprit elle se montrait reconnaissante au noble sire, mais elle sentait son cœur vide par le peu de sympathie qu'il lui inspirait. Ainsi se gonfla sa poitrine, et ses beaux yeux s'emplirent de larmes sans qu'elle sut attribuer à ses rêves de quinze ans la véritable cause de son gros chagrin.

Tandis qu'Archambaud, tout à son amour, n'avait d'autre pensée que l'hymen projeté, son père, auquel souciait fort l'intérêt de sa race et qui, d'ailleurs, ignorant le penchant du jeune comte, imagina de lui trouver une femme digne de sa naissance et de sa fortune. Dans ce but, il jeta les yeux sur damoiselle de Villac, fille d'un renommé seigneur de la contrée, lequel se trouva très honoré des ouvertures du seigneur de Périgord et y répondit avec joie.

Les accordailles ainsi faites, Archambaud appela son fils et l'ayant longuement sermonné sur sa vie oisive et inutile, il lui annonça que le temps était venu d'y mettre un terme en acceptant de sa main une épouse de haute lignée. Mais le damoiseau dit en grande hâte que jamais il ne consentirait au mariage, ce dont le père se montra si courroucé qu'aussitôt il s'écria :

— Quelle misérable folie vous égare au point de me braver et, par insigne impudence, de repousser le bonheur que je vous apporte. A cette brusque sortie, le jeune comte garda le silence dans la crainte de plus irriter son père en lui avouant ses projets de mésalliance. Archambaud poursuivit en frappant du poing :

— A votre aise ! mais je ne prétends pas sacrifier ma race à vos sottises fantaisies. Si donc vous préférez à une femme de mon choix la méprisable créature qui, sans doute, vous tient ensorcelé, je ferai pendre sans pitié la ribaude et vous enfermerai dans la tour du château afin que vous appreniez comment, dans notre maison, on punit les fils rebelles et impertinents.

Le bouillant cavalier eut assez d'empire sur lui-même pour contenir sa fureur en présence de son père, mais quand il fut rentré dans ses appartements, il donna cours à son ressentiment et brisa tout ce qui se trouvait sous sa main.

Ce fut alors qu'intervint le père Jean, son précepteur, qui appartenait de nom à l'ordre de Saint-François, mais dont

l'âme noire et malfaisante s'était cachée sous le saint habit pour mieux abuser et tromper son prochain.

Ayant donc, en habile compère, laissé le jeune comte exhiler librement sa fureur, il s'approcha d'un air patelin et, de sa voix la plus douce, le pria de lui ouvrir son cœur, en l'assurant qu'il y trouverait adoucissement et profit.

A cet instant, le jeune comte subissait la loi de la nature qui est faite de contraste et d'opposition. Brisé, anéanti par la violence même de sa colère, il fondit en larmes ; et prenant les mains du moine entre les siennes, il lui fit part des ordres de son père et de sa résolution d'y résister jusqu'au tombeau. « En dépit de tout, ajouta-t-il, je demeurerai fidèle à Sabine dont les grâces et vertus m'ont charmé. »

Le religieux écouta son élève jusqu'à la fin et son esprit retors lui dicta aussitôt sa réponse.

D'abord il prétendit faussement connaître la jeune fille dont il exagéra les mérites afin de mieux flatter et captiver le naïf seigneur ; longuement il loua ce dernier de son tendre sentiment, puis termina en affirmant qu'il serait bien fou de renoncer à une conquête que lui assurerait le prestige de son rang et de sa noblesse.

Ainsi le rusé moine réveilla chez son élève un orgueil que l'amour seul avait été capable d'endormir.

Les choses en étant à ce point, le père Jean développa son plan, qui consistait à sortir de peine en flattant et caressant tour à tour les passions du jeune comte. C'est ainsi qu'il lui conseilla de laisser son cœur à la fille de Bottas et de donner sa main à la châtelaine de Villac. En agissant de la sorte il gagnerait richesses et renommée tout en assurant son repos et celui de Sabine.

Déjà le gentilhomme était à demi-convaincu, mais il conservait une secrète répugnance à engager propos ou relations de personne avec damoiselle de Villac, ce que devinant le moine, il lui persuada, sans paraître avoir lu dans sa pensée, qu'il n'était pas besoin de tromper sa tendresse par la vue d'une autre femme et que l'affaire se traiterait fort bien par procuration, ainsi qu'on en agissait envers les rois et les princes ses égaux.

Après avoir péniblement convaincu son élève, le père Jean fut trouver le vieux comte auquel il rapporta longuement les répugnances de son fils afin d'augmenter son propre mérite.

Il obtint en récompense de son zèle une grosse somme d'argent et la charge d'aumônier. Puis comme il était consulté sur l'époque où se devait consommer le mariage, il conseilla de le célébrer tout de suite et par procuration, ce que fit le sire de Périgieux en dépêchant M. de Duras au château de Villac.

(A suivre.)

C'était au banquet de l'abbaye militaire de L... ; on venait de terminer la distribution des prix, dans laquelle une magnifique casserole était échue au plus adroit. Le boursier de la commune, égayé par de fréquentes libations, monte à la tribune pour porter la santé du roi, et s'exprime en ces termes :

« Chers amis, Vaudois de tous les cantons, je vous propose de boire avec moi à la santé de celui qui, par son adresse, a remporté le premier prix. Ça doit être un exemple pour nous exercer au tir, afin de pouvoir défendre notre patrie, nos enfants, nos propriétés, même nos bestiaux, tout notre monde enfin. Je voudrais que cette balle qui vient d'éclaffer la broche perce ainsi le tueur de tous les ennemis de la Suisse.... Vive le syndic ! »

Et la musique joua le *Ranz des vaches*.

La *Revue* fait remarquer que la *Gazette* réédite le *Conteur*, que le *Conteur* réédite la *Gazette* et qu'ainsi

tout va pour le mieux entre ces deux organes de la presse.

Un fait bien plus réjouissant encore, c'est que la *Revue* n'est rééditée par personne.

Un usurier racontait à sa femme une excellente affaire qu'il avait faite dans la journée : il s'agissait d'un prêt de 600 francs pour un an, fait à un jeune homme, à 50 pour cent d'intérêt ; « sur cette somme, ajouta-t-il, je me suis fait payer d'avance les intérêts, de sorte que je n'ai réellement avancé que 300 francs.

— Imbécile, lui répond sa femme, il fallait la lui prêter pour deux ans, tu n'aurais rien eu à lui donner. »

— Quel âge avez-vous, demandait un propriétaire à un jeune homme des plus naïfs qui s'offrait à lui comme domestique ?

— Vingt-deux ans dans trois jours, répond-il ; je pourrais même dire vingt-deux ans et demi, mais j'ai fait une maladie de six mois, et ça m'a retardé.

Hier, un monsieur était au restaurant, lisant la *Gazette* en déjeunant.

« Comment diable peux-tu faire pour déjeuner et lire en même temps ? » lui demanda un de ses amis.

— Peuh ! répond le premier, je lis d'un œil et mange de l'autre.

Une grosse dame et sa bonne sont arrêtées devant les vitrines de la librairie Benda, examinant une carte de France :

— Tenez, Françoise, voilà mon département.

— Pas possible que Madame ait pu tenir là-dans !

L. MONNET.

THÉÂTRE DE LAUSANNE

Dimanche 28 janvier 1877.

LA TOUR DE LONDRES

Grand drame en 5 actes.

Le spectacle sera terminé par :

La Station Chambaudet.

Vaudeville en 3 actes.

Jeu 1^{er} février, *Le supplice d'une femme*
et *La Chanteuse des rues*.

Les bureaux s'ouvriront à 6 1/2 heures. — On commencera à 7 heures.

CARTES DE VISITE

très soignées et livrées dans la journée.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELSLE ET P. REGAMEY